



# CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2011

## Procès-verbal de séance

**PRESENTS :** Monsieur BISSON, Madame THOBOR, Monsieur ALLIOUX, Madame DUCLAU, Monsieur BOYER, Madame TSEVERY, Monsieur GARCIA, Madame LENGARD, Monsieur QUESSADA, Madame CORRON-DEFrance, Monsieur DIALLO, Madame FABRIANO, Monsieur FLAHAUT, Madame HULIN, Monsieur ATANGANA, Mesdames BERARD, REMILI, Messieurs LEON, VEY, BORDERIES, DUSSILLOL.

**PROCURATIONS :** Madame MASSARD pour Madame THOBOR, Monsieur NIANE pour Monsieur DIALLO, Madame ROMERO pour Madame LENGARD, Madame MAHE pour Madame DUCLAU, Madame MARTIN pour Monsieur GARCIA, Madame FANON pour Monsieur BISSON, Monsieur LEGROS pour Monsieur DUSSILLOL.

**ABSENTS :** Monsieur BIANCHI, Madame BAILLY, Mademoiselle AGBO, Messieurs SIVA, CHEUCLE.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Madame DUCLAU.

**LA SEANCE EST OUVERTE A 20 H 40**

### LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **ADOpte** à l'unanimité, le procès verbal de la séance du 31 janvier 2011.
- **PREND ACTE** des décisions prises par le maire conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

*Monsieur Borderies demande des explications sur la destination des baux des 130 et 132 Mail des Pépinières, suite aux réponses il trouve dommage que la commune n'ai pas d'autres possibilités d'hébergement d'urgence.*

- **INFORME** le Conseil Municipal de la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme.

*Il est procédé préalablement à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour du Conseil Municipal, à une présentation des changements prévus dans le cadre de la modification n° 3 du PLU dont l'enquête publique est actuellement en cours.*

*Monsieur Borderies interroge Monsieur le Maire sur le devenir de la ferme photovoltaïque, qui répond qu'un moratoire est actuellement en cours dont les conclusions ne sont pas encore connues.*

*Monsieur Borderies souhaite connaître les périmètres concernés par la modification des structurations des logements. Monsieur Bisson indique que la hauteur des constructions restent inchangées et que les secteurs sont ceux de l'écoquartier.*

*La possibilité d'assainissement autonome sur la plaine de Villepècle fait l'objet d'une remarque par Monsieur Borderies, Monsieur Bisson indique que les caractéristiques des Spanc préservent totalement l'environnement.*

- **DECIDE** à la majorité de 27 voix pour et 1 abstention (Monsieur BORDERIES), la reconduction des taux de fiscalité directe comme suit : (délibération n° 2011-13)

✓	Taxe d'habitation	:	18,81 %
✓	Taxe foncière bâtie	:	30,72 %
✓	Taxe foncière non bâtie	:	65,97 %

*Monsieur Borderies rappelle que même si les taux de fiscalité restent inchangés, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et l'établissement de la taxe sur l'électricité font partie de la fiscalité pesant sur les ménages.*

- **DECIDE** à l'unanimité, **DE VALIDER** le principe d'adhésion à la FIL (Formation d'initiative locale) intercommunale de Sénart Ville Nouvelle à compter de l'année 2011. FIL qui regroupe les communes de Cesson, Combs-la-Ville, Moissy-Cramayel, Nandy, Réau, Savigny-le-Temple, Vert-Saint-Denis, Lieusaint et le Syndicat d'agglomération nouvelle de Sénart Ville Nouvelle, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce sujet. (délibération n° 2011-14)
- **DECIDE** à l'unanimité, **D'APPROUVER** les termes de l'avenant n° 6 pour le gros oeuvre pour la réalisation du groupe scolaire l'Eau Vive, (délibération n° 2011-15)

Titulaire et objet du marché	Marché TTC	N° avenant	Montant de l'avenant TTC	Nouveau montant du marché TTC
BOYER	2 537 822,48 €	6	2 060,59€	2 539 883,07€

*DIT* que les crédits sont inscrits au budget de la commune de Lieusaint, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire et notamment les avenants.

- **DECIDE** à l'unanimité, **D'APPROUVER** les termes de l'avenant n° 4 pour les faux plafonds pour la réalisation du groupe scolaire L'Eau Vive, (délibération n° 2011-16)

Titulaire et objet du marché	Marché TTC	N° avenant	Montant de l'avenant TTC	Nouveau montant du marché TTC
IDS	235 172,13€	4	3 127,54 €	238 299,67 €

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget de la commune de Lieusaint, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire et notamment les avenants.

- **DECIDE à l'unanimité, DE SOLLICITER** du Conseil Général de Seine-et-Marne l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'équipement des Territoires Ruraux, **DIT** que le coût des travaux prévus se répartit comme suit :

- 1 – Réhabilitation de salles de classes subventionnement à un taux de 30% du coût HT plafonné à 143 300 €.
 

En matière d'opération scolaires, le groupe scolaire de La Chasse nécessite le changement des huisseries, et le remplacement de l'isolation de la toiture terrasse pour générer des économies d'énergie.

Un coût estimatif a été défini à hauteur de 70 511,00 € TTC soit 58 955,68 € HT. Le montant maximum de la subvention s'élèverait à 17 686,70 €.

Le montant des travaux estimé à 70 511 € TTC est réparti comme suit :

  - ❖ Travaux d'étanchéité : 32 000 € TTC
  - ❖ Travaux de menuiserie : 38511 € TTC
- 2 - Réaménagement et mise aux normes des restaurants scolaires : subventionnement à un taux de 30% du coût HT plafonné à 266 700 €
 

Un coût estimatif des travaux (interventions de gros oeuvre, de plomberie / ventilation et d'électricité, afin de mettre aux normes le self et les salles de restauration) a été défini à hauteur de 100 000,00 € TTC soit 83 612,04 € HT.

Le montant maximum de la subvention s'élèverait à 25 083,61 €.

Le montant des travaux estimé à 100 000 € TTC est réparti comme suit :

  - ❖ Travaux de maçonnerie, électricité, plomberie : 55 000€ TTC
  - ❖ Mise en place du matériel du self : 45 000 € TTC
- 3 – Travaux d'aménagement et de mise aux normes d'aires de jeux publiques pour enfants en bas âge : subventionnement à un taux de 35% du coût HT plafonné à 14 300 €.
 

Dans le cadre de la mise aux normes d'un jeu ludique sur l'école J. Ferry, le coût des travaux est de 16 000,00 € TTC soit 13 377,92 € HT.

Le montant maximum de la subvention s'élèverait à 4 682,27 €.
- 4 - Valorisation du patrimoine rural :
 

En matière de protection du patrimoine public, la commune va lancer des travaux de réhabilitation de l'église intégrant des interventions en maçonnerie, menuiserie, électricité peinture, chauffage. Le subventionnement est de 35 % du coût HT plafonné à 85 700 €. Un coût estimatif a été défini à hauteur de 715 000 € TTC soit 597 826,08 € HT. Le montant maximum de la subvention s'élèverait à 85 700 € (plafond).

Le montant des travaux estimé à 715 000 € TTC est réparti comme suit :

Travaux extérieurs :

  - ❖ Travaux de maçonnerie : 95 000 € TTC
  - ❖ Travaux de couverture : 120 000 € TTC
  - ❖ Travaux de charpente : 65 000 € TTC

Travaux intérieurs :

  - ❖ Travaux de maçonnerie : 150 000 € TTC
  - ❖ Travaux de menuiserie, vitrerie : 30 000 € TTC
  - ❖ Travaux de serrurerie : 19 000 € TTC
  - ❖ Travaux d'électricité : 65 000 € TTC
  - ❖ Travaux de peinture : 55 000 € TTC
  - ❖ Travaux de charpente beffroi : 21 000 € TTC
  - ❖ Travaux de chauffage : 95 000 € TTC

**DIT** que les crédits relatifs aux travaux sont inscrits au Budget Primitif 2011, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture de Seine-et-Marne et à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier. (*délibération n° 2011-17*)

- **DECIDE à l'unanimité**, Compte-tenu de l'avance déjà versée, au titre de l'année 2011 l'octroi à l'association « Ludo-Lieusaint » d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 133 850 € (cent trente trois mille huit cent cinquante euros), **DIT** prévoir au titre de l'année 2011 à l'association « Ludo-Lieusaint » une subvention d'un montant de 3 800 € pour la réalisation de projets, qui sera débloquée conformément aux dispositions arrêtées en la matière, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'annexe financière à la convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Lieusaint et l'association « Ludo-Lieusaint », **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2011. (*délibération n° 2011-18*)
- **DECIDE à la majorité de 26 voix pour et 2 non participations (Messieurs VEY et BORDERIES), D'ACCORDER** les subventions conformément au tableau ci-dessous, (*délibération n° 2011-19*)

Nom association	Fonctionnement 2011	Projet 2011	Total subvention 2011
Jeunesse et Sport			
ASL Football		1 700 €	1 700 €
ASL gym	2 000 €		2 000 €
Association les danses du soleil	500 €		500 €
ASL Pétanque	1 800 €		1 800 €
Asso sportive collège La Pyramide	450 €		450 €
Asso sportive collège St Louis	450 €		450 €
Association Badminton de Lieusaint	600 €		600 €
Base-ball	1 500 €	2 000 €	3 500 €
Courir à Lieusaint	1 000 €		1 000 €
France Canicross	500 €	500 €	1 000 €

FSE collège la pyramide	250 €		250 €
FSE collège Saint Louis	250 €		250 €
happy feet country	100 €		100 €
instant du yoga	3 500 €		3 500 €
Les starlettes		2 000 €	2 000 €
Taï chi cuan	500 €		500 €
Volley-ball Lieusaint	1 500 €		1 500 €
<b>Solidarité</b>			
APF	300 €		300 €
Association franco tamoul de sénart	100 €		100 €
Association pour le don du sang bénévole	400 €		400 €
club des seniors dynamiques	4 300 €		4 300 €
Fédération Nale des anciens des missions extérieures	75 €		75 €
Restaurants du cœur	1 800 €		1 800 €
Secours catholique	800 €		800 €
Secours populaire français	1 200 €		1 200 €
un biberon pour tous les bébés de sénart	2 000 €		2 000 €
<b>Vie Locale et Citoyenne</b>			
Comité des Fêtes	700 €	3 500 €	4 200 €
Quartier sans frontière	80 €		80 €
AIL	900 €		900 €
<b>Enfance</b>			
AAPE	400 €		400 €
Les p'tits gavroches	1 500 €		1 500 €
CEREP	300 €		300 €
<b>Culture</b>			
ché calda voce	700 €	400 €	1 100 €
comité de jumelage	260 €	23 900 €	24 160 €
lire à sénart	400 €		400 €
Mélo des mots	1 500 €		1 500 €
sénart scrabble		200 €	200 €
Théâtre de la mezzanine	9 123 € 1 500 € (except)		10 623 €
<b>Urbanisme</b>			
Asso de défense des cygnes	100 €		100 €
<b>total général</b>	<b>43 338 €</b>	<b>34 200 €</b>	<b>77 538 €</b>

**DIT** que la subvention de fonctionnement est versée lors du mandatement en mai 2011. La subvention de projet est versée selon les modalités suivantes :

- ✓ 50 % sur présentation de devis,
- ✓ 50 % restant sur présentation de factures couvrant le montant de la dite subvention,

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2011.

**Monsieur Borderies indique que les subventions prévues pour deux associations, le Base Ball et le Théâtre de la Mezzanine ne lui semblent pas pertinentes. L'association Base Ball eu égard au nombre limité d'adhérents lieusaintais, le Théâtre de la Mezzanine pour l'absence d'apports à la population lieusaintaise.**

**Monsieur Bisson indique que la municipalité, dans le cadre de l'octroi des subventions aux associations, prend en compte la dimension proximité mais également, celle liée au rayonnement. Il rappelle que ces associations sont présentes dans la vie locale lieusaintaise.**

- **DECIDE à l'unanimité, D'INTEGRER** dans le patrimoine communal : (délibération n° 2011-20)
  - ✓ le pavillon situé au 38 rue Dumaine, figurant au cadastre de la commune sur la parcelle AH 457, pour un montant de 196 000 €,
  - ✓ le pavillon situé au 40 rue Dumaine, figurant au cadastre de la commune sur la parcelle AH 456, pour un montant de 181 600 €,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces ventes.
- **DECIDE à l'unanimité**, la création au tableau des effectifs de la commune d'un poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe et de deux postes de techniciens principaux de 2<sup>ème</sup> classe. (délibération n° 2011-21)
- **DECIDE à l'unanimité, D'INSTAURER** l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections en faveur des fonctionnaires titulaires et stagiaires qui en raison de leur grade ou de leur indice sont exclus du bénéfice des indemnités horaires pour travaux supplémentaires, Que pour l'organisation des scrutins liés aux élections

cantoniales, un seul agent bénéficiaire est concerné par la dite mesure et que dans ce cadre la somme individuelle allouée est portée au quart de l'indemnité forfaitaire annuelle, soit 269,68 €, par tour de scrutin, **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2011. (*délibération n° 2011-22*)

- **DECIDE à l'unanimité**, que le nouveau barreau de voirie entre la rue de Paris et le rond-point gérant l'intersection entre le boulevard Victor Schœlcher portera la dénomination : *Avenue René Cassin*, **D'AUTORISER** le Maire à signer tout document relatif à cette affaire. (*délibération n° 2011-23*)
- **PROPOSE à l'unanimité, D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte d'échange de parcelles avec la SCI de Lieusaint Rue de Paris après qu'il a été modifié dans celui-ci les informations relatives à l'évaluation des immeubles échangés, et tous documents relatifs à cette affaire :
  - ✓ A n°1349 pour 5 m<sup>2</sup> devant faire l'échange au profit de la SCI de Lieusaint,
  - ✓ A n°1350 pour 1 m<sup>2</sup> devant faire l'échange au profit de la SCI de Lieusaint,
  - ✓ A n°1345 pour 7 m<sup>2</sup> devant faire l'échange au profit de la commune de Lieusaint,

**D'INDIQUER** que les parcelles échangées sont de même valeur et que l'échange se fait sans soulte ni retour de part et d'autre, **DE PRECISER** que les frais relatifs à cet échange (frais notariaux) sont à la charge de la SCI de Lieusaint Rue de Paris. (*délibération n° 2011-24*)

- **PROPOSE à l'unanimité, DE DONNER** un avis favorable au nouveau dossier de réalisation de la ZAC du Charme, **D'APPROUVER** le programme des équipements publics et notamment la reprise en propriété et en gestion de la zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF) de la Motte d'une superficie de 17,22 ha et le bois de la Garenne d'une superficie de 5,97 ha, après qu'ils auront été chacun réaménagés. (*délibération n° 2011-25*)

**Monsieur Borderies rappelle ses inquiétudes sur le développement de la ZAC Ecopôle et ses conséquences sur le bassin de la Motte, la présentation souhaitée de la Znieff et les coûts d'entretien.**

**Monsieur Bisson indique que la biodiversité est un facteur important pour la municipalité et rappelle les domaines de compétences entre le SAN et les communes en la matière.**

- **Examen de la motion relative à l'attribution de permis de forage pour la recherche d'huile et de gaz de schiste dans le sous-sol seine-et-marnais.**

**Le Conseil Municipal de Lieusaint réuni en assemblée délibérante le 28 mars 2011, à l'unanimité, DENONCE** l'opacité des conditions d'attribution de ces permis d'explorer dont aucun élu seine-et-marnais n'a eu connaissance ; **SOUHAITE** l'ouverture d'un véritable débat national sur ces questions par la Commission Nationale du débat public ; **DEMANDE** à la ministre de l'écologie :

- ✓ D'étendre la mission annoncée aux huiles de schiste,
- ✓ De suspendre l'attribution de permis d'exploration et de le faire respecter ;
- ✓ D'annuler les permis en cours ;
- ✓ De décréter un moratoire d'urgence sur tous les forages d'exploration prévus ;

**S'OPPOSE** en l'état actuel des connaissances à toutes les explorations employant la fracturation hydraulique sur le territoire seine-et-marnais ; **EXIGE** de conditionner la décision publique d'instruire les permis d'exploration au résultat de la mission annoncée, étendue aux huiles de schiste, et en concertation avec les collectivités impactées, afin que soient respectées les dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de la loi « Grenelle II » qui instaure le principe de renversement de la charge de la preuve pour tout projet susceptible de porter atteinte à l'environnement : **DEMANDE** une réforme profonde du Code Minier qui prenne en compte les dispositions du Grenelle I et II. (*motion n° 2011-26*)

**L'ordre du jour du Conseil Municipal étant épuisé,  
Monsieur le Maire procède à une suspension de séance afin de donner la parole au public**

*Le Président de l'ASL Football met en lisibilité les avancées des différentes équipes, et souligne l'accompagnement de la collectivité.*

*Monsieur Bisson remercie l'association et son Président pour la portée éducative du club et souhaite pleine réussite aux équipes, avec une attention particulière aux moins de 13 ans.*

LA SEANCE EST LEVEE A 21 H 55

Fait à LIEUSAINTE,  
le 30 mars 2011

**Le Maire,  
Michel BISSON**